



Offre de soutien financier aux professeures et professeurs pour l'organisation d'un événement scientifique en partenariat avec des organismes à but non lucratif (OBNL)

| | |
|----------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| Année du concours : | 2023-2024 |
| Montant maximal par événement : | 1 000 \$ |
| Date limite des demandes : | En tout temps. Sous réserve des disponibilités financières |
| Date limite pour dépenser le soutien : | 31 mars 2024 |

La Faculté des sciences sociales (FSS) est heureuse d'offrir un soutien financier aux professeures et professeurs pour l'organisation d'un événement scientifique en partenariat avec des organismes à but non lucratif (OBNL). Le soutien permettra aux organisatrices et organisateurs de l'événement de financer une partie des activités (réservation de locaux ou de salles, d'équipements informatiques, etc.) ou de rembourser les frais de déplacement (transport, hôtel, etc.) des participants à l'événement. Notez que l'événement doit être de nature scientifique et organisé dans le but de développer ou de maintenir des liens de partenariat avec l'organisme. Ces liens peuvent mener à la préparation de demandes de financement ou s'inscrire dans le cadre d'activités de recherche existantes (préciser le no SIRUL, le cas échéant). Les événements de formation, d'enseignement et les séminaires ne sont pas admissibles.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- La ou les personnes organisatrices doivent être professeures ou professeurs réguliers à la Faculté des sciences sociales;
- S'il y a une affiliation avec un centre, le centre affilié ou l'entité reconnue d'où émane l'événement doit être reconnu par l'Université Laval et rattaché à la FSS;
- Démontrer l'importance de l'événement dans la programmation de recherche (de la personne ou de l'entité qui organise l'activité) et les possibilités de partenariats futurs et de demandes de financement conjointes, le cas échéant;
- Une année doit s'être écoulée depuis le dernier octroi, pour la ou les personnes organisatrices présentant une nouvelle demande.

DOCUMENTS EXIGÉS

La ou les personnes organisatrices doivent faire parvenir au Vice-décanat à la recherche (recherche@fss.ulaval.ca) un dossier complet incluant :

- Une description de l'événement (dates, thématique, objectifs de la rencontre, retombées prévues, catégorie des gens présents, etc.)
 - Préciser s'il y a une affiliation avec un centre ou non. Si oui, le centre affilié ou l'entité reconnue d'où émane l'événement doit être reconnu par l'Université Laval et rattaché à la FSS;
- Une courte présentation de l'OBNL ou des OBNL impliqués ainsi que la preuve qu'il s'agit d'un OBNL reconnu officiellement (numéro d'enregistrement);
- Une lettre ou un courriel de l'organisme précisant sa volonté de participer à l'événement;
- Un budget détaillé;
- Une mention de toute autre forme de financement, s'il y a lieu.

Au maximum 30 jours après la tenue de l'événement, la ou les personnes organisatrices doivent présenter à la Faculté un bref rapport incluant notamment les dépenses, le nombre de participantes et participants et les retombées. Ce rapport devra être envoyé à recherche@fss.ulaval.ca

ÉVALUATION DE LA DEMANDE

Il n'y a pas d'évaluation, seule l'admissibilité est vérifiée. Donc, le soutien est accordé sur demande de la ou des personnes organisatrices et sur approbation par le Vice-décanat à la recherche de la Faculté, sous réserve des disponibilités financières.

Une seule demande pour la ou les personnes organisatrices par année est possible.

MODALITÉS DE VERSEMENT

À la suite de la soumission du dossier et à l'approbation de la demande, le versement sera effectué dans un nouveau projet au nom de la personne responsable de l'événement

L'événement et les dépenses encourues devront avoir lieu au plus tard le 31 mars 2024. Aucune prolongation possible.